



Liquidation de Succession

Par **philippe17270**, le **12/08/2014** à **10:58**

Mesdames ; Messieurs , Bonjour,

Voici mon souci :

ma famille et moi sommes en liquidation de succession et qui concerne la vente et le partage d'une maison de famille .

Ma mère réclame le quart-propriété sur la vente de cette maison , en effet la maison appartenait à mes deux parents et après le décès de mon père , ma mère à accepté l'usufruit et le quart propriété .

le problème qui se pose est le suivant :

La maison était en bien commun entre mes parents , mais , pas le terrain , car , le terrain était la propriété exclusive de mon père , puisque hérité de son père.

ma mère à caché cet état de fait .

un ami me donne le conseil suivant :

- si le terrain était la propriété totale et exclusive de mon père , ma mère ne peut prétendre au quart-propriété qu'elle exige ! puis que suivant la loi , si la maison est construite sur la propriété de mon père , elle lui appartient en totalité , et donc ma mère ne peut pas prétendre au quart-propriété .

est-ce vrai ?

et , dans le cas ou j'ai raison , que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse .